



DIEPAT/23-975-1555 du 10/07/2023

**PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS HANDICAPES A L'ÉDUCATION NATIONALE
PAR LA VOIE DU DETACHEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023 - ARTICLE 93 DE LA LOI
DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Références : Article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - Article 21 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes modifiant l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (prolongation des délais d'un an)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les ADJAENES de l'académie - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. ALBERTI - Tel : 04 42 95 29 31 - correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - Courriel : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - M. DELON - gestion SAENES (A>H) - Tel : 04 42 91 72 29 - arnaud.delon@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I > Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr

Il s'agit d'une expérimentation entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2026, inscrite dans les lignes directrices de gestion (LDG) qui concerne en premier lieu les personnels administratifs :

Conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les LDG du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ont été publiées :

✓ au BO n° 9 du 05-11-2020,

Elles mentionnent l'article 93 de la loi TFP relatif à la voie promotionnelle par détachement des fonctionnaires en situation de handicap.

Conditions :

- appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi: 1°, 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail,
- justifier d'une durée de service public équivalente à celle demandée pour se présenter au concours interne du corps de SAENES dans lequel le détachement et l'intégration vont s'opérer, soit 4 ans de services publics dans le corps des ADJAENES au 1^{er} janvier 2023.

Poste offert : un ADJAENES pour l'académie d'Aix-Marseille **est promu et détaché à la rentrée 2023 dans l'emploi de **SAENES** au **lycée Paul Héraud à GAP**.**

Cette publication tient lieu d'avis d'appel à candidatures.

Un dossier de candidature dont le modèle est joint en annexe (situation du candidat, parcours de formation, expérience professionnelle et extraprofessionnelle, projet professionnel) et qui comprend la copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH, reconnaissance de qualité de travailleur handicapé notamment) devra parvenir à la DIEPAT **avant le 10 juillet 2023 au plus tard** à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués **le mercredi 12 juillet à 15h00** au Rectorat d'Aix-en-Provence (Bâtiment A – Salle BORRELY)

- à un entretien professionnel avec un jury comprenant le Président, d'un corps égal ou supérieur à celui de SAENES, le correspondant handicap compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et une personne du pôle des ressources humaines, afin d'apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.
- l'entretien :
 - dure au plus 45 minutes,
 - sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience établi par le candidat,
 - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel,
 - la commission apprécie la motivation, le parcours professionnel, la capacité du candidat à occuper les fonctions postulées,
- Les candidats retenus par la commission sont détachés dans le corps d'accueil,
- dès sa nomination, l'agent est classé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les lauréats du concours interne,
- le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, il est établi par le supérieur hiérarchique.
- Au terme de la période de détachement, l'aptitude professionnelle est à nouveau évaluée par une commission de sélection :
 - sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique,
 - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus de l'agent sur les principales activités réalisées pendant son détachement,
 - la commission apprécie les capacités de l'agent à exercer les missions du corps d'accueil.

Si le fonctionnaire est déclaré apte, il sera intégré dans le corps des SAENES et affecté au lycée Paul Héraud à Gap à titre définitif à compter du 1^{er} septembre 2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'encadrement et
des personnels administratifs et techniques

ANNEXE

DEMANDE DE PROMOTION ET DE DÉTACHEMENT

(à retourner à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr pour le 10 juillet 2023 au plus tard)

I - SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms : Date et lieu de naissance : N° de sécurité sociale :	Corps : Fonction :
Adresse personnelle :	
Adresse mél : N° téléphone : (indispensable pour le suivi du dossier) N° portable :	
Affectation : - établissement, service : - adresse : - n° de tél. : - adresse mél :	
Parcours de formation et diplômes : Expérience extra-professionnelle :	

Pour tous les personnels, joindre une copie de votre RQTH et de votre bulletin de salaire.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sollicite par le dépôt du présent dossier une demande de promotion détachement dans le corps supérieur que je m'engage à rejoindre si je suis retenu(e)

Date et signature de l'agent

